

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2638

29 octobre 2011

SOMMAIRE

A3T S.A.	126593	Elite World	126588
Acier Invest S.A.	126611	Euro-Editions S.A.	126594
Advanced Financial Solutions S.A.	126591	Global Energy Options Holding S.A.	126610
Advisory & Finance S.A.	126578	Hauts de Neuville S.A.	126587
A & F S.A.	126578	Imagolux S.à r.l.	126592
A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	126582	In Bonis Property & Estate Management Sàrl	126583
Angel PEC A1 S.à r.l.	126612	International Trademarks S.A.	126596
AOL Europe S.à r.l.	126582	Jadiana S.A.	126610
AOL Europe Services S.à r.l.	126591	Kala Tan Teachings	126604
Apple Tree Management International SA	126600	Kids Couture S.à r.l.	126608
Arcola Investments S.A.	126607	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	126597
A.R.D. Investholding S.A.	126606	Le Fil d'Or Fati Sàrl	126579
Ashley Park Holdings S.à r.l.	126619	Louis Zhao GmbH	126594
Athox S.A.	126610	Lucilinburhuc Real Estate S.A.	126592
Baltic Renewables	126603	Lux Inter Cars S.A.	126619
Bay Light Holdings Sàrl	126597	LUX-Syndic S. à r.l.	126621
Belron NS S.à r.l.	126585	Médiatteam SA	126623
Belron OPS S.à r.l.	126585	Mowo-Collectivités S.à r.l.	126606
Blaze Finance Services S.à r.l.	126599	Naro S.A.	126623
Burwood S.à r.l.	126600	Paloma International	126612
Carré d'Or Invest S.A.	126603	Redelstahl S.à r.l.	126600
Centre d'Expertise pour l'Aide au Dévelop- pement des Entreprises S.A.	126581	Rema Two S.à r.l.	126611
China Opportunity S.A. SICAR	126583	Renato Santin Consulting	126620
ClearBridge Settlement Services S.A. ...	126611	Scatec Euroridge Partnership - SEP S.à r.l.	126624
Comcell Management S.A.	126589	Scatec Luxembourg Holding S.A.	126606
Cord A.G.	126607	Scatec Norvège Holding II S.A.	126624
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 8 S.à r.l.	126614	SDP II S.à r.l.	126624
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 9 S.à r.l.	126616	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	126604
EastNets Europe S.A.	126603	Solfado S.A.	126589
		Xantra S.A.	126598

**A & F S.A., Société Anonyme,
(anc. Advisory & Finance S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.027.

—
In the year two thousand eleven, on the second day of August,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ADVISORY & FINANCE S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 370 route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 145027, incorporated by deed dated on 18 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 660 of 26 March 2009; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sabrina Lepomme, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 100 (one hundred) A shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the company's name into A & F S.A.

2.- Amendment of article 1.2 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The Meeting decided to change the name of the Company into A & F S.A.

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1.2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1.2.** The Corporation exists under the firm name of "A & F S.A." "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADVISORY & FINANCE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 370 route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145027, constituée suivant acte reçu le 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 660 du 26 mars 2009 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sabrina Lepomme, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) actions de classe A, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en A & F S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1.2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en A & F S.A.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1.2.** La société adopte la dénomination A & F S.A."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, S. Lepomme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011125761/85.

(110145171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Le Fil d'Or Fati Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.310.

—
STATUTS

L'an deux mil onze. Le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Maria De Fatima PINA DA COSTA DIAS, indépendante, née à Alfena Valongo (Portugal) le 2 novembre 1964 (No. Matricule 19641102086), épouse de Monsieur José Fernando MOREIRA DIAS DA COSTA, demeurant à L-4554 Differdange, 2, rue St. Etienne;

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «LE FIL D'OR FATI Sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la retouche de vêtements, ainsi que la vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique.

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-4601 Differdange, 34 Avenue de la Liberté.

Et à l'instant l'associée unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale fait désigner elle-même comme gérante unique. Elle peut engager valablement la société sans limitation de somme.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Pina Da Costa Dias, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10103. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Pour le Receveur (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 septembre 2011.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2011126319/77.

(110144817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CENTRE D'EXPERTISE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES S.A.", en abrégé "C.E.A.D.E. S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69768, constituée originairement sous la dénomination sociale de "FIRST CONSULTING S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 17 juillet 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 27 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange:

- en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 9 décembre 2004, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle, et

- en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 495 du 8 mars 2006.

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 6 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, allée des Poiriers.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernando SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125821/64.

(110145344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 4.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2011

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 28 juillet 2011, nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés LANNAGE S.A. et VALON S.A. et de Mme Marie Bourlond. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127.330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 28 juillet 2011, nouveau Commissaire en remplacement de la société AUDIT TRUST S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011126947/27.

(110146691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 7 septembre 2011

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet du 7 septembre 2011, la démission de Mr Douglas Edward Home de sa fonction de Gérant de la Société;

2. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérant de la Société, avec effet du 7 septembre 2011, Mr Matthew Bryce Kelpy, Jr., né le 14 mars 1973 en Virginie, USA, avec adresse professionnelle à 43450 Thistlewood Ct., Ashburn, VA 20147, USA, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 09/09/2011.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011126974/17.

(110146756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

In Bonis Property & Estate Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.023.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 1^{er} août 2011 à Luxembourg, que:

D'une part, la société «BEDLINGTON PROPERTIES LIMITED», société de droit Gibraltar, constituée, le 26 juin 2006, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Giro House, 4, Giro's Passage, immatriculée au «Registrar of Companies» Gibraltar sous le numéro OC 102.583, représentée à la présente par son administrateur régulièrement en fonctions, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre,

a cédé ses 31 parts sociales qu'elle détient dans la société IN BONIS PROPERTY & ESTATE MANAGEMENT SARL, en faveur de

La société anonyme de droit luxembourgeois, FININCO INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, constituée en date du 11 novembre 2008 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le matricule B.143.163, représentée par son administrateur régulièrement en fonctions, Monsieur Alain LORANG, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 31 parts sociales,

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011129594/24.

(110148260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mr Carmine REHO, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.970 (the "Company").

The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated 9 August 2011 (the "Meeting"), resolved (i) within the limit of the authorized capital (ii) under the terms and conditions of article 6.5 and 6.6 of the articles of association of the Company and (iii) according to article 6.10 of the articles of association of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 85,560 by contribution in cash so as to bring it from its present amount of EUR 1,498,360 represented by 25,824 A shares and 49,094 B shares both having a par value of EUR 20 each to the amount of EUR 1,583,920 represented by 25,824 A shares and 53,372 B shares both having a par value of EUR 20 each.

The appearing party then tabled the following documents:

- 1) Board minutes of the Company dated as at 9 August 2011;
- 2) Blocking certificate issued by Société Européenne de Banque (the "Blocking Certificate"); and
- 3) AML Declaration.

(the documents listed under point 1) and 3) above are together referred to as the "Documents").

It results from the Documents that EUR 85,560 are blocked on the Company's bank account for the purpose of the increase of capital.

The documents listed under point 1) and 3) are given to the notary for his comfort.

On the basis of the above listed documents, the appearing party hereby requested the notary to state and record:

(i) the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 85,560 by contribution in cash from its present amount of EUR 1,498,360 represented by 25,824 A shares and 49,094 B shares both having a par value of EUR 20 each to the amount of EUR 1,583,920 represented by 25,824 A shares and 53,372 B shares both having a par value of EUR 20 each; and

(ii) the amendment of article 6 paragraph 2 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

“ **6.2.** The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one million five hundred and eighty three thousand nine hundred and twenty Euros (EUR 1,583,920), divided into:

(i) twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A Shares, with a par value of twenty Euros (EUR 20) each (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders"),

(ii) fifty-three thousand three hundred and seventy-two (53,372) B Shares, with a par value of twenty Euro (EUR 20) each (the "B Shares Subscribed Amount"), held by the holders of B Shares (the "B Shareholders").”

Declarations and costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand two hundred and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version of the deed: Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme sous forme de société d'investissement en capital à risque (SICAR) CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.970 (la "Société").

La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de son assemblée datée du 9 août 2011 (l'"Assemblée"), a décidé (i) dans les limites du capital autorisé (ii) selon les termes et conditions des articles 6.5 et 6.6 des statuts de la Société et (iii) selon l'article 6.10 des statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 85.560 EUR par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel d'un montant de 1.498.360 EUR représenté par 25.824 actions A et 49.094 actions B, chaque action ayant une valeur nominale de 20 EUR au montant de 1.583.920 EUR représenté par 25.824 actions A et 53.372 actions B, chaque action ayant une valeur nominale de 20 EUR.

La partie comparante a ensuite présenté les documents suivants:

- 1) Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société en date du 9 août 2011; et
- 2) Certificat de blocage émis par la Société Européenne de Banque (le "Certificat de Blocage"); et
- 3) la Déclaration anti-blanchiment.

(les documents listés sous les points 1) et 3) ci-dessus sont définis ensemble comme les "Documents").

Il résulte des Documents que 85.560 EUR sont bloqués sur le compte bancaire de la Société dans le but de procéder à l'augmentation de capital.

Les documents listés sous les points 1) à 3) sont donnés au notaire pour son confort.

Sur la base des documents listés ci-dessus, la partie comparante a demandé au notaire de déclarer et d'acter ce qui suit:

(i) l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 85.560 EUR par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de 1.498.360 EUR représenté par 25.824 actions A et 49.094 actions B, chaque action ayant une valeur nominale de 20 EUR au montant de 1.583.920 EUR représenté par 25.824 actions A et 53.372 actions B, chaque action ayant une valeur nominale de 20 EUR; et (ii) la modification de l'article 6 paragraphe 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.2.** La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (le "Capital Emis et Souscrit") d'un million cinq cent quatre-vingt trois mille neuf cent vingt euros (1.583.920 EUR) représenté par:

(i) vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (les "Actionnaires A");

(ii) cinquante-trois mille trois cent soixante-douze (53.372) Actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les propriétaires d'Actions B (les "Actionnaires B")."

Déclarations et Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2011. Relation GRE/2011/3100. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125823/103.

(110145337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Belron NS S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.892.012.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Belron S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 71639, represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 5 September 2011, being the sole shareholder and holding all the one hundred thousand (100,000) shares in issue in Belron NS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156237, incorporated on 20 October 2010 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 25 November 2010 under number 2575. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 24 March 2011, published in the Mémorial on 8 July 2011 under number 1512.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

Change of the name of the Company from "Belron NS S.à r.l." to "Belron OPS S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company.

After the above has been approved, the following resolutions has been passed:

Sole resolution

The sole member resolved to change the name of the Company "Belron NS S.à r.l." and to replace it by the name "Belron OPS S.à r.l."

The sole member further resolved to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1^{er}. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Belron OPS S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

All items on the agenda have thus been resolved on.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at € 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le huitième jour du mois de septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Belron S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71639, représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2011, étant l'associé unique et détenant la totalité des cent mille (100.000) parts sociales émises dans Belron NS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156237, constituée le 20 octobre 2010 suivant acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2575 du 25 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 mars 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1512 du 8 juillet 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Changement de la dénomination de la Société de «Belron NS S.à r.l.» en «Belron OPS S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été prise:

Résolution Unique

L'associé unique a décidé de changer la dénomination de la Société «Belron NS S.à r.l.» et de la remplacer par «Belron OPS S.à r.l.».

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société dont la rédaction devient:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Belron OPS S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Une décision a donc été prise sur chacun des points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui sont à la charge de la Société, suite au présent acte sont estimés à € 1.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127553/89.

(110147139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Hauts de Neuville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.359.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Hauts de Neuville S.A. (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151359, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 25 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, allée des Poiriers.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts;

2. Elargissement de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exercice à titre indépendant de toutes activités relevant directement ou indirectement du conseil en organisation sous toutes ses formes et plus particulièrement en matière d'organisation, de gestion, de formation, d'information et de stratégie en ressources humaines aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé.

La société a également pour objet tous travaux et services en relation avec la comptabilité et la fiscalité des personnes morales et physiques, ainsi que tous les travaux de salaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays étranger.

La société pourra mettre à disposition des administrations, des associations, des entreprises ou sociétés de droit public et privé du personnel interne ou externe.

La Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien ou droit immobilier, ou parts de sociétés immobilières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur tel que repris sous le point 2 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Fernando SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2903. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125914/87.

(110144881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors de la réunion du conseil d'administration en date du 22 août 2011

1. M. Serge MARION, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Cyrille JEANNEY, administrateur de sociétés, né à Montbéliard (France), le 31 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Serge MARION, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 06 SEP. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ELITE WORLD*

Signature

Référence de publication: 2011129586/21.

(110148646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Comcell Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 114.651.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 12 septembre 2011 que:

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Monsieur Christian PICOT, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Paris,

- Monsieur Jean-François MICHAUD, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Paris,

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014;

et que:

- H.R.T. Révision SA. ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,

est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011129648/24.

(110148982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Solfado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 150.136.

—
L'an deux mil onze, le premier août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLFADO S.A.,

établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150.136

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 10 décembre 2009,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 25 janvier 2010, numéro 146, page 6.994,

dont le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) EUROS, divisé en mille actions de trente et un (31,-) EUROS chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal WAGNER, demeurant professionnellement à Pétange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal WAGNER, demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Démission des administrateurs MATHIEU et MAJERUS

2) Nomination de Monsieur Kristen Nihkel Volmer LIND et Monsieur Claudio Andreas FRICK à la fonction d'administrateurs

3) Changement des pouvoirs de signature

4) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la démission de la part de Madame Myriam MATHIEU et de Monsieur Georges MAJERUS de leur fonction d'administrateurs avec effet au jour des présentes et leur accorde pleine et entière décharge de leur mission effectuée depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée de SIX (6) ANS à la fonction d'administrateurs:

Monsieur Kristen Nihkel Volmer LIND, né le 16 mai 1954 à Aalborg (Danemark), demeurant à LI 9497 TRIESENBERG (Liechtenstein) Rotenbodenstrasse, 65.

Monsieur Claudio Andreas FRICK, né le 22 juin 1977 à Schaan (Liechtenstein), demeurant à LI-9490 VADUZ, 79 Austrasse.

Troisième résolution

L'assemblée générale proroge le mandat de l'administrateur Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange demeurant professionnellement à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin, son mandat étant prorogé à compter d'aujourd'hui pour une durée de SIX (6) ANS.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature de la dite société et ce conformément aux modifications statutaires ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'article 6 des statuts en vue de modifier les pouvoirs de signature et décide de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

A l'égard de tiers, la Société sera engagée:

par la seule signature de l'administrateur-délégué pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la société et

par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière, incluant mais non limité à tout contrat excédant dix mille euros (10.000€), toute signature de documents de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fonds des comptes bancaires supérieur à 10.000€, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) EUROS, divisé en mille actions de trente et un (31,-) EUROS chacune, entièrement souscrit et libéré.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

126591

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille quatre cent euros (EUR 1.400.-).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 août 2011. Relation: EAC/2011/10435. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Pétange, le 12 août 2011.

K. REUTER.

Référence de publication: 2011126849/91.

(110144809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Advanced Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.735.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Advanced Financial Solutions S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 27 juillet 2011 au siège social que:

1. les mandats de Graham J. Wilson, Eugene Charyshkin et Louise Benjamin en tant qu'administrateurs ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale en 2017.

2. le mandat d'Eugene Charyshkin en tant qu'administrateur délégué a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale en 2017.

3. le mandat de Andrew Mann en tant que commissaire aux comptes a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale en 2017.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011126964/19.

(110146868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 7 septembre 2011

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet du 7 septembre 2011, la démission de Mr Douglas Edward Home de sa fonction de Gérant de la Société;

2. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérant de la Société, avec effet du 7 septembre 2011, Mr Matthew Bryce Kelpy, Jr., né le 14 mars 1973 en Virginie, USA, avec adresse professionnelle à 43450 Thistlewood Ct., Ashburn, VA 20147, USA, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 09/09/2011.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011126975/17.

(110146755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Lucilinburhuc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 111.719.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 09/05/2011

L'actionnaire réuni en assemblée générale ordinaire a pris à la décision suivante:

Résolution

Il a été constaté que le mandat de l'administrateur unique est venu à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Est nommé administrateur unique pour une nouvelle durée de 6 années:

- Monsieur Michel REINHARD employé privé, demeurant L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange

Tous les mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011127209/18.

(110146768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Imagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9244 Diekirch, 33, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 102.344.

—
L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) la société à responsabilité limitée BAT'IMMO S.à r.l., avec siège social à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 82.119 (matricule 2001 24 07 220) ci-avant IMMOBILIERE SOBRATEX Sàrl,

ici représentée par Monsieur François BRANDAO SOARES, gérant technique, demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange,

agissant en sa prédicté qualité ainsi qu'en sa qualité de mandataire au nom et pour compte de Monsieur Manuel SOARES BRANDAO, gérant administratif, demeurant à L-4475 Belvaux, 106, route d'Obercorn,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Belvaux, le 30 août 2011

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée

tous les deux habilités à engager la société par leur signature conjointe;

2) Monsieur Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES, contremaître, demeurant à L-9244 Diekirch, 33, rue de l'Hôpital.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «IMAGOLUX S.à r.l.» avec siège social à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, (matricule 2004 24 15 813),

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 102.344.

- constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen de résidence à Diekirch, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1070 du 25 octobre 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 13 mai 2008.

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à trois cent soixante-six mille Euros (366.000,00 €), représenté par trois cent soixante-six (366) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,00 €) Euros chacune.

La comparante BAT'IMMO S.à r.l. a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle cède et transporte ses 183 parts sociales à Monsieur François BRANDAO SOARES, gérant technique, né à Esch/Alzette le 26 septembre 1971 (matricule 1971 09 26 134), demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation de cession de parts

Messieurs François BRANDAO SOARES et Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur François BRANDAO SOARES	183
Monsieur Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES	183
Total:	366

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés déclarent transférer le siège social de L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, vers L-9244 Diekirch, 33, rue de l'Hôpital, et en conséquence décide modifier l'article 5 (alinéa premier) des statuts comme suit:

" **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent euros (600,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François BRANDAO SOARES, Fernando AZEVEDO GONCALVES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 2 septembre 2011. Relation: DIE/2011/8387. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125933/63.

(110145146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

A3T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.687.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 12 août 2011

Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'entériner la décision du Conseil d'Administration daté du 10 août 2011 d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement Monsieur Nicolas LEONARD, né à Ixelles le 5 août 1970 et demeurant au 37, rue de Magenot, Fratin à B-6740 Etalle, Belgique. L'Assemblée Générale décide que son mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour A3T S.A.

Andreas Tartoras

Référence de publication: 2011126985/19.

(110146867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Euro-Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.573.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21.06.2011

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

Il a été constaté que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Sont nommés administrateurs pour une nouvelle durée de 6 années:

- Monsieur Armand d'Antonio, éditeur, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache, né le 5 août 1955 à Differdange;

- Madame Lucia Ori, employée, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache, née le 28 janvier 1958 à Modena (I);

- Madame Catherine de Mas, retraitée, demeurant à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange, née le 27 juillet 1931 à Hettange-Grande (F).

Administrateur-délégué:

- Monsieur Armand d'Antonio, prénommé, avec droit de signature unique.

Commissaire aux comptes:

- la société PRESTA CONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce sous le no B 135.244.

Tous les mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Référence de publication: 2011128221/26.

(110147637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Louis Zhao GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.327.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am sechzehnten August.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Liang ZHAO, Selbständiger, wohnhaft zu F-51100 Reims (Frankreich), 48, rue du docteur Thomas.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: LOUIS ZHAO GmbH.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel von Geschenk-, Andenken-, Schmuck-, Tabak-, Wein-, Parfume-Artikel, Reiseartikel, Import und Export, Transport, Verkauf von Flugtickets, und Luxusgüter.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (25.000,- €) und ist in ZWEI HUNDERTFÜNFZIG (250) Anteile von je EINHUNDERT EURO (100,- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennntnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Kompargent, Liang ZHAO, vorgeannt, erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ACHTHUNDERT EURO (800,- €) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Liang ZHAO, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile 250
 Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (25.000,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2011.

Generalversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt:
Liang ZHAO, Selbständiger, wohnhaft zu F-51100 Reims (Frankreich), 48, rue du docteur Thomas.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Nach Vorlesung an die Kompartenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: ZHAO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 août 2011. REM/2011/1107. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125985/87.

(110145271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.772.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL TRADE-MARKS S.A." société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 44772), constituée suivant acte notarié en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 21 octobre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 25 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de l'Assemblée Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cécile ANGELETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions trois cent soixante-six mille euros (EUR 5.366.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille euros (EUR 34.000.-) à cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000.-) à prélever sur les réserves de la société, sans émission d'actions nouvelles.

3. Attribution d'une nouvelle désignation de valeur nominale des actions qui est fixée à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500.-).

4. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions trois cent soixante-six mille euros (EUR 5.366.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille euros (EUR 34.000.-) à cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000.-) par transformation en capital du poste «réserves» de la société, sans émission d'actions nouvelles.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles «réserves» par le bilan de la société arrêté au 30 juin 2011, qui restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la désignation de la valeur nominale des actions à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500.-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital souscrit est fixé à cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000.-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES C. ANGELETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10125. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011125945/67.

(110145063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 septembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur Alan DUNDON, gérants de la société ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg depuis le 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126986/15.

(110146803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique

En date du 13 septembre 2011, l'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Eric Vanderkerken, Monsieur Jacques Pancera, et Monsieur Mohammed Al-Amoudi en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacques Pancera, né le 1^{er} octobre 1947 à Paris, France, demeurant professionnellement au 76, route de la Demi-Lune, 92057 Paris La Défense, France;

- Monsieur Mohammed Al Amoudi, né le 20 avril 1951 à Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, demeurant professionnellement au Elysée Center, 21483 Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite,

Et comme gérants de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Marjoleine van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Nedim Görel, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011129599/26.

(110148275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Xantra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.128.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «XANTRA S.A.», ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58128, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 4 juin 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mai 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent dix-neuf mille huit cents euros (EUR 319.800.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 165.200.-) à quatre cent quatre-vingt cinq mille euros (EUR 485.000.-) sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital.

3. Echange des dix mille (10.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre vingt mille (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent dix-neuf mille huit cents euros (EUR 319.800.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 165.200.-) à quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 485.000.-) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est souscrite à l'instant même par l'actionnaire unique actuel de la Société.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de trois cent dix-neuf mille huit cents euros (EUR 319.800.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les dix mille (10.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre vingt mille (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous les pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt cinq mille euros (EUR 485.000.-) divisé en vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES C. ANGELETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10124. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011126124/75.

(110145050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 septembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur Alan DUNDON, gérants de la société ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg depuis le 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126989/15.

(110146807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

—
EXTRAIT

En date du 31 aout 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Vincenzo Costanzelli, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 15 juillet 2011.
- Mikael Gutierrez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 15 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011126990/14.

(110146859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Apple Tree Management International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.244.

—
AUSZUG

Aus einem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 24. August 2011, einregistriert am 26. August 2011 Relation LAC/2011/38189 geht hervor dass:

- Herr Alexander Märdian, Kaufmann, geboren am 9. August 1961 in Bremen (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in Quellenstrasse 54, D-49509 Recke und Herr Wilfried BEREITER, Kaufmann, geboren am 26. Januar 1954 in Vilters, Schweiz, wohnhaft in Pizolstrasse 8, CH-7320 Sargans, zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt werden bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2017, mit der Befugnis, die Gesellschaft zusammen mit der Unterschrift eines zweiten Verwaltungsratsmitgliedes zu verpflichten.

- der bisherige alleinige Verwalter Herr Zvonko BRATUSA, wohnhaft in Krajiska 1a, 10000 Zagreb, Kroatien, zum täglichen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wird, bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2017.

- Herr Wilfried BEREITER, vorbenannt, Herr Daniel BASIC, geboren am 1. August 1984 in Hannover (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft Marschnerstrasse 21, D-31766 Hannover (Bundesrepublik Deutschland) und Frau Daniela BRATUSA, geboren am 30. Dezember 1980 in Nagold (Bundesrepublik Deutschland) wohnhaft Vularija 1; Maja 42, 40322 Orehovice, Kroatien als Kommissare ernannt werden bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2011, und der jetzige Kommissar PRO CONSULT INTERNATIONAL seines Amtes abberufen wird zum heutigen Tag.

Luxemburg, den 13. September.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011128156/25.

(110148058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Redelstahl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 163.337.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den vierundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Peter REDEL, Geschäftsführer, geboren am 02. Juli 1957 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, In der Neuwild, 18 und

2.- Herr Horst Karl JUNG, Geschäftsführer, geboren am 25. Juli 1953 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lothringer Strasse 45.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind die Montage, Ankauf, Verkauf und Vertrieb von Garagentoren, Aussentoren, Edelstahlgeländer und – handläufe, Balkonen, Überdachungen, der Service, Reparatur, Instant Setzung und die Sicherheitsabnahmen von diesen Elementen, und der Handel mit allen Artikel die nicht speziell durch ein Gesetz reglementiert sind.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist "Redelstahl S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Peter REDEL, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Horst Karl JUNG, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Beschlussfassung durch die Gesellschafter

Anschliessend haben die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

2.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

1.- Herr Peter REDEL, Geschäftsführer, geboren am 02. Juli 1957 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, In der Neuwild, 18 technischer Geschäftsführer, und

2.- Herr Horst Karl JUNG, Geschäftsführer, geboren am 25. Juli 1953 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lothringer Strasse 45, administrativer Geschäftsführer.

3.- Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Rahmen der Montage dem Ankauf, Verkauf und Vertrieb von Garagentoren, Aussentoren Edelstahlgeländer und –handläufe, Balkonen, Überdachungen, der Service Reparatur, Instant Setzung und die Sicherheitsabnahmen von diesen Elementen, und der Handel mit allen Artikel die nicht speziell durch ein Gesetz reglementiert sind, durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers vertreten.

Für alle anderen Verpflichtungen wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Horst Karl JUNG, Peter REDEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 12. September 2011

Référence de publication: 2011126667/114.

(110145543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Baltic Renewables, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 125.261.

—
EXTRAIT

En date du 26 Août 2011, la totalité des 500 parts sociales de la Société détenues par les sociétés SOUTH WIND ENERGY APS et INGWARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, a été transférée à la société BALTIC WIND INTERNATIONAL S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, L-1637, 22, Rue Goethe, établie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.261.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011126991/14.

(110146815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Carré d'Or Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.870.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 28 juin 2011 que le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969 à Nivelles, Belgique, résidant au 178, rue de la Justice, 6200 Châtelet, Belgique a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011127018/15.

(110146711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

EastNets Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 127.657.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juillet 2011

Présents à la réunion:

- Monsieur Hazem MULHIM;
- Monsieur Pierre GOFFINET;
- Monsieur Dominique FONTAINE;

Le Conseil d'Administration constate que la majorité des administrateurs étant présents, l'ordre du jour suivant peut être valablement discuté.

Ordre du jour

1. Constatation de la réalisation de la fusion avec effet au 08 juin 2011
2. Divers

Les administrateurs passent en revue l'ordre du Jour et après délibération prennent unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la fusion avec effet au 08 juin 2011 suivant le projet de fusion en date du 11 avril 2011, publié au Mémorial C, N° 929 du 07.05.2011 où la société EastNets LU S.A. enregistré sous le numéro B 75294 a été absorbée par EastNets Europe S.A. enregistrée sous le numéro B127657.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A MULHIM / P. GOFFINET / D. FONTAINE.

Référence de publication: 2011130791/25.

(110150686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

1. En date du 1^{er} septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat
- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit et José Correia, Gérants A au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. En date du 1^{er} septembre 2011, le siège social de EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., associé unique de la société a été transféré au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127348/17.

(110146802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Kala Tan Teachings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7481 Tuntange, 18, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 147.023.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Monsieur Tehfu TAN, residing at 3rd floor n° 12, Alley 3 Lane 106, Sec 3 Min-Chuan E Road, Taipei, Taiwan R.O.C., here represented by Mr Joachim COLYN, private employee, residing in Tuntange, by virtue of a power of attorney given in San Diego on August 24th, 2011 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in Kala Tan Teachings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-7481 Tuntange, 18, Rue de Hollenfels, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 147.023 (the Company);
- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the annual accounts of the Company for the period from January 1st, 2010 through December 31st, 2010 are approved;
- the closing financial statement of the Company for the period from January 1st, 2011 through August 11th, 2011 is approved;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of
 - their respective appointments up to the date of the present meeting;
 - the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-7481 Tuntange, 18, Rue de Hollenfels.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Tehfu TAN, demeurant au 3rd floor n° 12, Alley 3 Lane 106, Sec 3 Min-Chuan E Road, Taipei, Taiwan R.O.C., ici représenté par Monsieur Joachim COLYN, employé privé, demeurant à Tuntange, en vertu d'une procuration émise à San Diego le 24 août 2011 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de Kala Tan Teachings, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-7481 Tuntange, 18, Rue Hollenfels, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.023 (la Société);
- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- le bilan de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 est approuvé;
- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 11 août 2011 est approuvé;
- l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;
- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-7481 Tuntange, 18, Rue Hollenfels.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Colyn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39106. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125966/93.

(110145014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Scatec Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.272.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} septembre 2011, les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 avec effet immédiat;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, José Correia et de Christophe Davezac, administrateurs au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127317/15.

(110146808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Mowo-Collectivités S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 13.801.

EXTRAIT:

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 août 2011, enregistré à Esch/Alzette en date du 19 août 2011, EAC/2011/11292.

L'assemblée générale décide de confirmer Monsieur Ted WORMERINGER, commerçant, né à Luxembourg, le 19 février 1927, demeurant à L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg, en sa qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide de confirmer Monsieur Suso BRÜCHLE, gérant de sociétés, né à Heidenheim, Allemagne, en date du 26 mars 1958 (Matricule 1958 0326 474), demeurant à L-7274 Walferdange, 7, Op den Aessen, en sa qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Claudine WORMERINGER, employée privée, née à Luxembourg, le 15 mai 1957, demeurant à L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers, et Monsieur Guy ROTH, employé privé, né à Wiltz, le 25 août 1945, demeurant à L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers, en leur fonction de délégués à la gestion journalière de ladite société et de ne pas les remplacer.

Differdange, le 19 septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Robert SCHUMAN

Le notaire

Référence de publication: 2011131258/25.

(110151063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

A.R.D. Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 52.774.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 12 septembre 2011 à 16h00

a été nommé administrateur la société STICHTING PRISMA FOUNDATION, No. 33258197 Chambre de Commerce, Pays-Bas, ayant son siège à Kalfjeslaan 60, NL-2623 AJ Delft, Pays-Bas

à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2013 en remplacement de SELINE MANAGEMENT Ltd;

a été nommé administrateur la société EDELTON SARL, RCS B No. 92579, ayant son siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2013

en remplacement de SELINE FINANCE Ltd;

a été nommé commissaire aux comptes la société BELMANTO GENERAL N.V., No 173616, Registre de Commerce Anvers, Belgique et ayant son siège à Koning Albertlei 59, B-2950 Kapellen/Antwerp, Belgique,

à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2013

en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA;

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 septembre 2011.

A.R.D. INVESTHOLDING SA

Jan H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011130712/30.

(110151360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Cord A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 75.554.

L'adresse de Monsieur Cornelius GRUPP, administrateur de la Société, a changé.

Désormais, Monsieur Cornelius GRUPP demeure au 18, Wallfahrerweg, 3180 Lilienfeld (Autriche).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127051/11.

(110146696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Arcola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.084.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

L'adresse professionnelle de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Jim PENNING, tous deux administrateurs de la société, est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130733/24.

(110151376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Kids Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.325.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Caroline GRIBAUMONT, gérante de société, épouse de Monsieur Pascal CARZANIGA, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 1, rue de Quercy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la vente de tissus et de matériel de couture ainsi que toutes prestations liées directement ou indirectement à l'objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de brevets, marques et licences connexes et tous droits connexes se rattachant à ces brevets, marques ou pouvant les compléter.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de KIDS COUTURE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Caroline GRIBAUMONT, gérante de société, épouse de Monsieur Pascal CARZANIGA, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 1, rue de Quercy.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18 Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Caroline GRIBAUMONT, gérante de société, épouse de Monsieur Pascal CARZANIGA, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 1, rue de Quercy.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRIBAUMONT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1459. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125977/102.

(110145156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Global Energy Options Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.200.

En date du 9 août 2011 le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127129/11.

(110146810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Athox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 106.267.

Résolutions de l'assemblée générale du 14 septembre 2011

Première résolution:

La société procède au remplacement des administrateurs actuels et nomme comme nouveaux administrateurs:

Madame Marijke Ferwerda, commerçante, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 9, rue Boland.

Monsieur Jean-Jacques Steffes, artisan-commerçant, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 9, rue Boland.

Monsieur Jean-Marc Steffes, directeur, demeurant avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Deuxième résolution:

La société procède au remplacement du commissaire aux comptes.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich,

Troisième résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminent à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Echternach, le 14 septembre 2011.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2011130734/24.

(110151111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Jadiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.544.

En date du 30 août 2011, l'actionnaire unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, José Correia et Christophe Davezac, admiinistrateurs au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127180/14.

(110146801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

ClearBridge Settlement Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.091.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 24 août 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 24 août 2011 que:

- M. Christian Kranicke, né à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, le 21 mars 1964 et résidant au 8-10, Avenue Reverdil, 1260 Nyon, Suisse, a été nommé président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une durée illimitée.

- M. Christian Kranicke, né à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, le 21 mars 1964 et résidant au 8-10, Avenue Reverdil, 1260 Nyon, Suisse, ainsi que M. Jacques Cusumano, né à Bruxelles, Belgique, le 8 avril 1958 et résidant au 8, rue de Mensdorf, L-6911 Roodt-sur-Syre, ont été nommés en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Deloitte S.A., une société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises indépendant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour CLEARBRIDGE SETTLEMENT SERVICES S.A

Max Kremer

Référence de publication: 2011128189/22.

(110147648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Acier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.475.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 septembre 2011.

L'assemblée décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant à la date du 31 décembre 2011

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président

- Monsieur Gianni DE BORTOLI, né le 13 mai 1979 à Bossou, Belgique et résidant professionnellement 106 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, administrateur

L'assemblée, prend acte de la démission de ADOMEX Sarl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 121.385, de sa fonction de Commissaire aux comptes et décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012:

Le commissaire aux comptes suivants:

SERVICAC S.à r.l., Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACIER INVEST S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011130720/26.

(110150824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Rema Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.200,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.524.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2011 que le siège social de la Société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127305/13.

(110146761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Angel PEC A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.268.

—
EXTRAIT

Sophie Laguesse a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 juillet 2011 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement Katia Panichi, demeurant au 2 place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) avec effet au 20 juillet 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Geoffrey Henry
- Isabelle Probstel
- Cindy Teixeira
- Katia Panichi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011129571/22.

(110148235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Paloma International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 160.983.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of September,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Trust Asset Management, LLP, a U.S. Virgin Islands limited liability partnership having its registered office at 6100 Red Hook Quarters Suites C1 – C6, St. Thomas, U.S. Virgin Islands 00802-1348, registered with the Government of the Virgin Islands under business number 13173, (the Sole Shareholder), hereby represented by Julia v. der Osten, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Portland, Maine on 29 August 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Paloma International, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160983 incorporated on 16 May 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (the Company);

II. the Sole Shareholder wishes to amend article 4 of the articles of association of the Company (the Articles), so that article 4 of the Articles shall henceforth be read as follows:

“ Art. 4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is to act as the managing general partner (associé commandité gérant) of Paloma International II, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds, as amended.

4.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.”

III. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles so that article 4 of the Articles shall henceforth be read as follows:

“ Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is to act as the managing general partner (associé commandité gérant) of Paloma International II, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized as a specialized investment fund (fonds d’investissement spécialisé) subject to the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds, as amended.

4.2 The Company may carry out any commercial, financial or industrial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le premier jour de septembre,

par devant Me Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Trust Asset Management, LLP une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges américaines, dont le siège social se situe à 6100 Red Hook Quarters Suites C1 – C6, St. Thomas, Iles Vierges américaines, inscrite auprès du gouvernement des Iles Vierges, sous le numéro 13173 (l’Associé Unique), représentée par Me Julia v. der Osten, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Portland, Maine le 29 août 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Paloma International, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160983 constituée le 16 mai 2011 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg;

II. l’Associé Unique souhaite modifier l’article 4 des statuts de la Société (les Statuts) de sorte que l’article 4 des Statuts ait désormais la teneur suivante:

“ Art. 4. Objet social.

«4.1. L’objet de la Société est d’agir en tant qu’associé gérant commandité de la société Paloma International II, une société d’investissement à capital variable (ou SICAV) sous la forme d’une société en commandite par actions organisé comme un fonds d’investissement spécialisé (specialised investment funds) soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi SIF).

4.2. La Société peut effectuer toutes les activités commerciales, financières ou industrielles jugées utiles à la réalisation de son objet social.»

III. l’Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L’Associé Unique décide de modifier l’article 4 des Statuts de sorte que l’article 4 des Statuts ait désormais la teneur suivante:

Art. 4. Objet social.

«4.1. L’objet de la Société est d’agir en tant qu’associé gérant commandité de la société Paloma International II, une société d’investissement à capital variable (ou SICAV) sous la forme d’une société en commandite par actions organisé

comme un fonds d'investissement spécialisé (specialised investment funds) soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi SIF).

4.2. La Société peut effectuer toutes les activités commerciales, financières ou industrielles jugées utiles à la réalisation de son objet social.»

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. V. der Osten et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39572. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128349/102.

(110147759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.716.327,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.439.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 7 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 439 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eight million seven hundred and three thousand eight hundred and twenty-seven euro (EUR 8,703,827.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 8,716,327.-) by the issue of eight million seven hundred and three thousand eight

hundred and twenty-seven (8,703,827) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to seven million six hundred and four thousand one hundred and sixty-two (7,604,162) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of seven million six hundred and four thousand one hundred and sixty-two euro (EUR 7,604,162.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to one million ninety-nine thousand six hundred and sixty-five (1,099,665) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of one million ninety-nine thousand six hundred and sixty-five euro (EUR 1,099,665.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred to as the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 8,716,327.-) divided into eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-seven (8,716,327) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand two hundred twenty euro (4,220.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412,-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 439 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions sept cent trois mille huit cent vingt-sept euros (EUR 8.703.827,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR

12.500,-), à un montant de huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-sept euros (EUR 8.716.327,-), en émettant huit millions sept cent trois mille huit cent vingt-sept (8.703.827,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des sept millions six cent quatre mille cent soixante-deux (7.604.162) nouvelles part sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept millions six cent quatre mille cent soixante-deux euros (EUR 7.604.162,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-cinq (1.099.665) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-cinq euros (EUR 1.099.665,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-sept euros (EUR 8.716.327,-) divisé en huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-sept (8.716.327) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille deux cents vingt euro (4.220,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36635. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

Référence de publication: 2011125848/127.

(110144793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.602.587,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.440.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-

seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 440 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven million five hundred and ninety thousand and eighty-seven euro (EUR 7,590,087.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of seven million six hundred and two thousand five hundred and eighty-seven euro (EUR 7,602,587.-) by the issue of seven million five hundred and ninety thousand and eighty-seven (7,590,087) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to six million six hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-six (6,631,296) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of six million six hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-six euro (EUR 6,631,296.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to nine hundred and fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one (958,791) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of nine hundred fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one euro (EUR 958,791.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at seven million six hundred and two thousand five hundred and eighty-seven euro (EUR 7,602,587.-) divided into seven million six hundred and two thousand five hundred and eighty-seven (7,602,587) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred sixty five euro (3,965.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412.-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 440 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-sept euros (EUR 7.590.087,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à un montant de sept millions six cent deux mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (EUR 7.602.587,-), en émettant sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-sept (7.590.087,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des six millions six cent trente et mille deux cent quatre-vingt-seize (6.631.296) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions six cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-seize euros (EUR 6.631.296,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à neuf cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze (958.791) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 958.791,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de sept millions six cent-deux mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (EUR 7.602.587,-) divisé sept millions six cent-deux mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.602.587) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cent soixante-cinq euro (3.965,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36636. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125849/127.

(110144792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Ashley Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.552.

Extrait de la résolution du 30 août 2011 de l'associé unique de la société en liquidation établie et ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 11 boulevard Royal

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société Ashley Park Holdings Sàrl en liquidation qui s'est tenu en date du 30 août 2011 que:

- L'associé unique constate qu'un transfert de parts a été effectué en date du 30 août 2011.

Les 130 parts sociales détenues par 1118880 Ontario Limited, avec siège social à 15 Ashley Park Road, Toronto, Ontario, Canada M9A 4C9, ont été transférées à Cover International Limited, avec siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graham J. Wilson

Liquidateur

Référence de publication: 2011128169/18.

(110147774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Lux Inter Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 93.064.

Im Jahre zweitausendelf, am achtzehnten August.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "LUX INTER CARS S.A.", mit Sitz zu L-5610 Bad-Mondorf, 1, avenue des Bains, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Tom METZLER aus Luxemburg-Bonne-
weg am 15. April 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 519 vom 14.
Mai 2003, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 93.064.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Milan Dzakovic, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im
Schönbruch 3.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Michael Dzakovic, Angestellter, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im
Schönbruch 3.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Markus Dzakovic, Angestellter, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schön-
bruch 3.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar
zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung
zugegen oder rechtlich vertreten sind.

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusamme-
gesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Bad-Mondorf in die Gemeinde Schengen;
- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten;
- Festlegung der neuen Adresse;
- Erneuerung der abgelaufenen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder;
- Erneuerung des abgelaufenen Mandats des Verwaltungsratsvorsitzenden;
- Erneuerung des abgelaufenen Mandats des Kommissars.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten. Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Bad-Mondorf in die Gemeinde Schengen zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:
" **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen."

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee festgelegt.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die abgelaufenen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern, nämlich:
1.- Milan Dzakovic, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3;
2.- Michael Dzakovic, Angestellter, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3;
3.- Markus Dzakovic, Angestellter, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das abgelaufene Mandat des Verwaltungsratsvorsitzenden zu erneuern, nämlich:
- Michael Dzakovic, Angestellter, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das abgelaufene Mandat des Kommissars zu erneuern, nämlich:
- LISGO, S.à r.l., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.

Siebter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Verwaltungsratsvorsitzenden und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2016 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Milan DZAKOVIC, Michael DZAKOVIC, Markus DZAKOVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 août 2011. REM/2011/1109. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125987/66.

(110145270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

R.S.C., Renato Santin Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7380 Lorentzweiler, 11, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.597.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trente août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Renato Santin, consultant, né à Dudelange le 12 janvier 1967, demeurant à 11, rue de la Vallée, L-7380 Lorentzweiler.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de gérant unique, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'associé unique de "RENATO SANTIN CONSULTING

en abrégé R.S.C." (la "Société"), ayant son siège social à L-7380 Lorentzweiler, 11, Rue de la Vallée, constituée pardevant le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2141 du 2 novembre 2009;

- que les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis;
- que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, entièrement libérées;
- que l'associé unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité;
- qu'en agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'associé unique, il déclare:
- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs seront la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé et ont été réglés entièrement sinon dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société, pour l'exercice de son mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-7380 Lorentzweiler, 11, rue de la Vallée.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SANTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2011. Relation: LAC/2011/38735. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127857/42.

(110147038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

LUX-Syndic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.355.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Romain DONDELINGER, employé privé, né à Luxembourg, le 9 avril 1979, demeurant à L-3220 Bettembourg, 47, rue Auguste Collart

2.- Monsieur Thierry FRISCH, employé privé, né à Luxembourg, le 05 février 1981, demeurant à L-3650 Kayl, 36, Grand-rue

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LUX-Syndic S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Kayl.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Romain DONDELINGER, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Thierry FRISCH, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Thierry FRISCH, prénommé

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Romain DONDELINGER, prénommé,

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3650 Kayl, 36, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Dondelinger, Frisch, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, le 8 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11867. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127212/73.

(110146693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Médiatteam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 40.571.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2011

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué pour une durée de six années pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Administrateurs:

- Madame Séverine Palmieri, cadre administratif et commercial, demeurant 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg,
- Monsieur Guillaume Delannoy, dirigeant de sociétés, demeurant 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg,
- Monsieur André Ditgen, ingénieur, demeurant à Letricourt (France).

Administrateur délégué:

- Madame Séverine Palmieri, cadre administratif et commercial, demeurant 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

A noter le changement de domicile des personnes suivantes:

- Madame Séverine Palmieri, qui réside désormais 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, administrateur et administrateur délégué,
- Monsieur Guillaume Delannoy, qui réside désormais 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, administrateur.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 26 juillet 2011

Conformément à l'autorisation donnée le 26 juillet 2011 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Madame Séverine Palmieri, demeurant 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué pour une durée de six années. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2017.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011127215/31.

(110146706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Naro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.027.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. August 2011

Am Freitag, den 26. August 2011 um 11.30 Uhr, sind die Aktionäre der NARO S.A. in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Dem Rücktritt des Mitglieds des Verwaltungsrats und des Delegierten des Verwaltungsrates:

- Frau Elena RODIER, geborene MARGINEANU, Küchendesignerin, wohnhaft in L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden,

wurde mit Wirkung zum 31.07.2011 zugestimmt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied soll mit sofortiger Wirkung und bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2014 bestellt werden:

- Frau Andrea NAISAR, geboren am 25.04.1971 in Bochum (D), wohnhaft in D-54338 Schweich, Schulstrasse 6

Herr Guido NAISAR, Elektriker, geboren am 12.04.1966 in Trier, wohnhaft in D-54338 Schweich, Schulstrasse 6, wird für drei Jahre d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2014 und mit Wirkung zum 31.07.2011 zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Zudem wird Herr Guido NAISAR, Elektriker, wohnhaft in D-54338 Schweich, Schulstrasse 6 für drei Jahre zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestellt d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2014.

Strassen, den 26. August 2011.

Référence de publication: 2011128321/23.

(110147680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Scatec Norvège Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.079.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} septembre 2011, les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, Christophe Davezac et de José Correia, administrateurs, au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127318/15.

(110146809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Scatec Euroridge Partnership - SEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.805.

1. En date du 1^{er} septembre 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L- 1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. En date du 1^{er} septembre 2011, le siège social de EuroRidge Solar Holding S.à r.l. et de Scatec Luxembourg Holding S.A., associés de la société a été transféré au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127355/14.

(110146806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

SDP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.534.

1. En date du 1^{er} septembre 2011 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit et José Correia, gérants au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. En date du 1^{er} septembre 2011, le siège social de Scatec Dinesen Partnership SDP S.à r.l., associé unique a été transféré au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127357/17.

(110146805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.
